



## **Décision du Président n°2024-01**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la Délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la négociation, la renégociation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € HT, et à passer les contrats d'assurance ;

Vu la Délibération n° 2023\_86 du 20 septembre 2023 validant la mise en œuvre des titres-restaurant au bénéfice du personnel de la CCPR ;

Le Président a pris la décision suivante :

- Au regard du contexte inflationniste qui érode le pouvoir d'achat des agents en dépit des revalorisations de la valeur du point d'indice des fonctionnaires actées par le Gouvernement à hauteur de 3.5% en juillet 2022 et 1.5% le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de l'ajout au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 5 points d'indice à la rémunération indiciaire des agents, la Communauté de Communes du Plateau du Russey - CCPR a entériné la mise en place du dispositif des tickets-restaurant au bénéfice de son personnel. La valeur faciale de chaque titre-restaurant a été fixée par l'organe délibérant à 10 €, la participation de l'employeur s'établissant à 60% de cette valeur ;
- Compte tenu de l'estimation des besoins sur une période de 1 an renouvelable une fois 1 an (accord-cadre mono attributaire), une consultation en vue du recrutement d'un prestataire dans le cadre d'un marché public de services a été lancée sur la plateforme « achatpublic.com » le 7 décembre 2023 qui faisait suite à une première consultation lancée en juillet 2023 déclarée par l'autorité territoriale sans suite au motif d'intérêt général au regard des risques juridiques encourus liés à l'engagement par un des candidats évincés d'une procédure en référé précontractuel ;
- La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 4 janvier 2024 à 17 h ;
- L'ouverture des plis a été réalisée le vendredi 5 janvier 2024 ;

Communauté de Communes du Plateau du Russey - CCPR

17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

tel : 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

PREFECTURE DU DOUBS

Date de reception de l'AR: 09/01/2024

025-242504355-DE\_2024\_001-AU

- Trois offres ont été déposées dans les délais impartis : 1 - « EDENRED France SAS » ; 2 - « UP COOP » ; 3 - « SAS OPEN ! » ;
- Les offres ont été analysées au travers des critères suivants :
  - 1 - Valeur technique (60 points) ;
  - 2 - Valeur prix (30 points) ;
  - 3 - Délais (10 points).
- L'offre de la société « SAS OPEN ! » a été classée au rang 1 avec une note globale de 90 points (valeur technique : 55 points ; valeur prix : 25 points ; délais : 10 points) ; l'offre émanant de la société « UP COOP » a été classée au rang 2 (note globale : 84 points) ; l'offre de la société « EDENRED France SAS » a été classée au rang 3 avec une note globale de 83.5 points ;
- Au regard des résultats de l'analyse des offres ci-dessus, le Président accepte de signer l'Acte d'Engagement et ses annexes avec la société « SAS OPEN ! ».

Fait au Russey, le 09/01/2024,

**Le Président,**  
**Gilles ROBERT.**

